

Évaluation Environnementale Stratégique

Programme de Coopération Territoriale Européenne Italie-France « MARITIME »

Programmation 2021-2027

**DISPOSITIF DE SUIVI
(PRODUIT E)
Juin 2021**

**La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée**



Care srl_
Via Risorgimento 3B
06051 Casalina di Deruta - Pérouse
Tél. : 075 9724274 Fax : 075 973382
N° TVA 03177590548
E-mail : care@carearth.org

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

Sommaire

1. Stratégique du plan de suivi.....	5
2. Structure de la collecte de données.....	9
3. Temps de suivi environnemental	11
4. Ressources et coûts	13

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

1. Stratégique du plan de suivi

Ce document constitue la proposition de la structure et des contenus du Plan de Suivi Environnemental (PSE) qui aura pour objet, à court terme, de suivre la mise en œuvre des actions prévues, de surveiller si possible les effets de ces produits, et à moyen et long terme pour pouvoir apprécier les impacts générés dans le contexte de référence.

Le PSE sera orienté principalement vers la collecte de données et d'indicateurs affectant les matrices environnementales, en maintenant aux fins de l'EES une structure distincte du Plan de suivi pour la mise en œuvre du programme, avec lequel il devra nécessairement communiquer et éventuellement être intégré au moins pour la collecte de données périodique en ce qui concerne la mise en œuvre des actions prévues.

En général, en effet, le PSE, pour chaque Priorité, sera structuré sur deux niveaux d'analyse qui comprendront les réalisations/résultats produits et les impacts attendus/réalisés générés. La lecture des deux niveaux sera basée sur un ensemble défini d'indicateurs qui comprendra :

- a) *Indicateurs de résultat*
- b) *Indicateurs de contexte*

Sur la base d'expériences d'évaluation environnementale similaires, et compte tenu également de la nécessité de disposer d'outils de contrôle simples et facilement actualisables, il est préférable d'adopter une sélection ciblée et simplifiée d'indicateurs capables de mettre en évidence les aspects pertinents de la mise en œuvre du programme en évitant d'alourdir excessivement la phase opérationnelle de suivi elle-même.

Les indicateurs de résultat sont sélectionnés pour détecter les premiers résultats physiques produits par les différentes actions planifiées ; on émet l'hypothèse d'indicateurs qui orientent le suivi vers la détection directe à travers le système des résultats attendus par projet, et il sera nécessaire de préparer une section spéciale pour détecter ces informations. Comme on le soulignera plus loin, ce type d'information devra être mis à disposition par les responsables d'action, qui devront donc la produire dans leur activité de reporting périodique (par. ex : km de côte contrôlés par intervention).

ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE DISPOSITIF DE SUIVI

Les indicateurs de contexte sont dédiés à la mesure des impacts à moyen et long terme découlant de l'action globale du programme. Bien que dans les tableaux analytiques, reportés à la fin de ce chapitre, les indicateurs soient reportés (pour plus de clarté) par Priorité, ce sont des indicateurs « transversaux » à toutes les actions et peuvent résumer les effets dans le cadre de l'ensemble des activités menées.

Ce sont des indicateurs territoriaux qui devront être collectés et quantifiés en dehors du système de suivi de base du programme et pour lequel il est nécessaire de définir un système de contacts locaux pour la collecte systématique et périodique qui devra servir d'interface entre le PSE et les sources locales de données et d'indicateurs.

En résumé, les indicateurs de contexte identifiés comprennent :

1. *% de la côte en érosion sur le total*
2. *% de la superficie forestière couverte par le feu sur le total*
3. *% du territoire à risque d'inondation sur le total à risque*
4. *% des côtes non baignantes sur le total*
5. *% intégrité des habitats*
6. *% réduction des espèces envahissantes*
7. *% de pratiques de production (par. ex. pêche) durables sur le total*
8. *état de la qualité des eaux marines (suivi chimique, physique et biologique)
(éventuellement à circonscrire dans les zones portuaires sélectionnées en fonction des interventions)*
9. *réduction % des déchets par type*
10. *concentration SOx, NOx, pm 2,5, pm10 dans l'air des zones portuaires*
11. *n. dépassements annuels PM10, PM2,5, NOx et O3*
12. *sources de bruit contrôlées et pourcentage de celles-ci pour lesquelles au moins un dépassement des limites a été constaté*
13. *estimation d'émissions CO*
14. *variation de l'indice du trafic portuaire annuel*
15. *% d'activité de tourisme durable*
16. *% d'achats verts dans le PA*

ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE DISPOSITIF DE SUIVI

Il est souligné que, dans le cas des actions dans lesquelles l'évaluation n'a pas trouvé d'effets significatifs, positifs ou négatifs, aucun indicateur n'a été inclus, car l'efficacité de l'action elle-même est mesurée uniquement avec les indicateurs du Programme, car il n'y a pas de répercussions pertinentes pour l'environnement. Dans d'autres cas, comme on le verra dans les tableaux, même en présence de quelques effets positifs, aucun indicateur n'est rapporté. Cela ne se produit que lorsqu'il s'agit d'effets indirects, étendus, à long terme, et donc difficiles à attribuer à une action spécifique. Dans tous les cas, les indicateurs qui auraient été utilisés dans ces cas sont déjà présents dans le plan de suivi, corrélés à d'autres actions, donc l'effet global est dans tous les cas détecté. Rappelons que le suivi environnemental fait partie du Programme dans son ensemble, la subdivision d'indicateurs et de détections par action a pour but de systématiser l'analyse et d'être sûr de ne pas négliger certains effets.

Du point de vue opérationnel, une discussion avec l'Autorité qui gérera les contrôles est jugée nécessaire, qui aura lieu, comme décrit ci-dessous, dans un Plan opérationnel, à finaliser dans les trois mois suivant le lancement du Programme. À ce moment-là, les indicateurs proposés ici seront confirmés et/ou intégrés, et sur la base de l'ensemble définitif, les fiches détaillées, les méthodes de calcul et la source des données seront construites pour chaque indicateur.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

2. Structure de la collecte de données

La structure de collecte des données et la gestion de l'ensemble du Plan de Suivi devront inclure une Unité Centrale de Suivi qui coordonne toutes les informations provenant du partenariat ; les indicateurs seront renseignés et publiés sur une base territoriale et ensuite agrégés au niveau transfrontalier afin de mettre en évidence les criticités / avantages spécifiques de chaque domaine d'intervention individuel.

Comme prévu, une partie des informations nécessaires à la mise en œuvre du PSE devra être intégrée et prévue dans le système de collecte des informations de base sur la mise en œuvre du programme, et la population sera sous la responsabilité des représentants de l'action. Le système devra être mis en place pour l'extraction spécifique de ces informations utiles au calcul des indicateurs de réalisation et de résultat établis.

Dans le même temps, il est nécessaire de définir clairement un point de contact unique au sein de chaque zone territoriale (à choisir au sein de l'unité de gestion du programme) qui aura pour mission de collecter les informations utiles pour quantifier les indicateurs de contexte des régions respectives et de coordonner toutes les informations provenant des personnes de contact pour l'action.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

3. Temps de suivi environnemental

Les activités de suivi environnemental devront être réglementées par un Plan Opérationnel spécifique à formuler dans les trois premiers mois à compter du début du programme. Le Plan Opérationnel contiendra définitivement le schéma de coordination des contacts, le calendrier des rapports et l'ensemble final d'indicateurs choisis.

Le système de suivi environnemental doit pouvoir suivre la mise en œuvre des activités, qui démarrent généralement lentement puis s'intensifient dans le temps ; pour cette raison, les premières données concrètes de mise en œuvre seront vraisemblablement disponibles et collectables après deux ans de mise en œuvre, phase à l'issue de laquelle il sera possible de produire un premier rapport de suivi. Le premier rapport devrait garantir, entre autres, un moment de vérification de l'importance en cours au regard des objectifs, des tendances et des indicateurs attendus.

Dans le cadre du reporting, il est possible de prévoir la production de rapports de suivi au moins tous les deux ans, qui seront principalement dédiés à la quantification des indicateurs de résultat ; par ailleurs, un rapport « d'évaluation » continu peut être envisagé au moins trois ans après le démarrage du programme pour une première quantification des indicateurs de contexte. Ceux-ci seront finalement renseignés et analysés à la fin du programme pour son évaluation ex post.

Le calendrier définitif du rapport sera établi avec le Plan Opérationnel attendu.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
DISPOSITIF DE SUIVI**

4. Ressources et coûts

Dans la phase de programmation actuelle, la définition des coûts attendus n'est qu'indicative. Une partie des ressources humaines utiles au suivi environnemental devra être identifiée au sein des structures opérationnelles du programme dans une optique d'économie et d'épargne. L'ampleur du coût du système dépendra également de la disponibilité directe des données nécessaires à la population de certains indicateurs et/ou de la nécessité de réaliser des campagnes de détection spécifiques.

Une partie des ressources financières demandées pourrait provenir d'un poste de coût spécifique de l'assistance technique au programme permettant de prendre en charge tous les coûts de suivi. Le coût des campagnes de suivi spécifiques pourrait également être amorti dans certaines des actions envisagées dans le programme dans lesquelles des sections cognitives spécifiques de données territoriales directement utilisées par le PSE pourraient être insérées.

Les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 présentent le schéma matriciel, par Priorité et actions, des indicateurs proposés pour le PSE du programme.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

PRIORITÉ 1 (OS1)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Une zone transfrontalière attractive, marquée par une modernisation intelligente et durable	os iii) Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par des investissements productifs	A) Soutien à la compétitivité, à l'innovation et au transfert de technologie des PME transfrontalières, en ligne avec les stratégies de spécialisation intelligente des territoires.		
		B) Renforcer la compétitivité des MPME transfrontalières pour la Gestion, le Développement, la promotion innovante des territoires, des actifs touristiques et des services touristiques et culturels associés.		
	os iv) Développer les compétences pour une spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat	A) Actions visant à développer et à consolider les synergies entre les domaines de spécialisation intelligente de la zone de coopération	n. de partenariats établis	
		B) Des actions visant à promouvoir et renforcer la capacité des territoires (pôles et réseaux d'entreprises, organismes publics, monde de la recherche, société civile, etc.) à récolter les fruits de la transition industrielle et industrie 4.0	n. de clusters et de réseaux d'entreprises établis	

Tableau 1 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 1

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

PRIORITÉ 2 (OS2)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Une zone transfrontalière résiliente du point de vue des ressources	os iv) Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe, la résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystémiques	A) Actions d'incitation et d'amélioration de la coordination entre les territoires de la zone transfrontalière pour renforcer les capacités de gestion intégrée des zones côtières, la prévention et la gestion des risques (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation), en capitalisant sur les acquis des programmes précédents et l'intégration dans la mesure du possible avec la programmation grand public	- km de côte contrôlée - zone à risque hydrogéologique contrôlé (ha) - superficie forestière contrôlée (ha)	% de la côte en érosion sur le total % de la superficie forestière couverte par le feu sur le total % du territoire à risque d'inondation sur le total à risque
		B) Actions pour encourager le développement d'outils et d'infrastructures conjoints pour le suivi, la prévision et la gestion des risques (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation), en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans des programmes précédents et en intégrant si possible avec la programmation grand public.		
		C) Actions de promotion de stratégies communes de sensibilisation active sur les problématiques liées aux risques anthropiques et dérivant du changement climatique (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation,), à destination des institutions, des citoyens et des acteurs économiques de la zone transfrontalière, en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans des programmes précédents et en intégrant si possible avec la programmation grand public.		

Tableau 2 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 2

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

PRIORITÉ 2 (OS2)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Une zone transfrontalière résiliente du point de vue des ressources	os vii) Améliorer la protection de la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire la pollution	A) Conservation, protection, valorisation du capital naturel de la zone transfrontalière, en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents.	n. d'infrastructures vertes et bleues n. d'actions de protection menées	% intégrité des habitats % réduction des espèces envahissantes % de pratiques de production (par. ex. pêche) durables sur le total
		B) Actions visant à assurer la gestion intégrée, la durabilité et l'accessibilité du patrimoine naturel (et du patrimoine culturel associé) transfrontalier	n. de nouveaux parcours culturels/environnementaux créés	
		C) Actions de réduction de la pollution environnementale, en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents	n. d'interventions pilotes réalisées	% des côtes non baignantes sur le total état de la qualité des eaux marines (suivi chimique, physique et biologique, à vérifier si disponible et éventuellement à circonscrire dans les

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

		D) Actions visant à réduire la pollution de l'environnement dans la région grâce à la promotion des « Ports verts transfrontaliers du futur », en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents	surface des zones portuaires gérées (ha)	zones portuaires sélectionnées en fonction des interventions réduction % des déchets par type concentration SOx, NOx, pm 2,5, pm10 dans l'air des zones portuaires
--	--	--	--	--

Suite Tableau 2 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 2

PRIORITÉ 2 (OS2)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Une zone transfrontalière résiliente du point de vue des ressources	os vi) promouvoir la transition vers une économie circulaire	A) développement de stratégies, de modèles et de solutions partagés pour l'économie circulaire	n. de stratégies et de modèles développés n. de solutions innovantes développées	réduction % des déchets par type
		B) promotion de l'expérimentation des interventions d'économie circulaire	n. de solutions innovantes pour la valorisation et la gestion des déchets	réduction % des déchets par type

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

PRIORITÉ 2 (OS2)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
		C) Renforcement des capacités		

Suite Tableau 2 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 2

PRIORITÉ 3 (OS3)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Un espace transfrontalier connecté physiquement et numériquement	os iii) développer et renforcer la mobilité nationale, régionale et locale durable, résiliente au changement climatique, intelligente et intermodale, y compris un meilleur accès à la TEN-T et à la mobilité transfrontalière	A) Multimodalité transfrontalière sûre et durable	n. de plans d'action et de modèles de gestion élaborés n. de nouveaux outils et/ou mécanismes développés	état de la qualité des eaux marines (suivi chimique, physique et biologique, à vérifier si disponible et éventuellement à circonscrire dans les zones portuaires sélectionnées en fonction des interventions n. dépassements annuels PM10, PM2,5, NOx, O3

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

		B) Investissements conjoints pour la création, l'expérimentation et le renforcement de moyens innovants, inclusifs et sûrs de mobilité transfrontalière	n. de solutions développées pour accroître l'accessibilité et la connectivité	estimation d'émissions CO variation de l'indice du trafic portuaire annuel sources de bruit contrôlées et pourcentage de celles-ci pour lesquelles au moins un dépassement des limites a été constaté
--	--	---	---	---

Tableau 3 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 3

PRIORITÉ 4 (OS4)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
---------------------	---------------------	---------	-------------------------	-------------------------

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

<p>Une zone transfrontalière efficace en capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain</p>	<p>os i) améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité grâce au développement de l'innovation sociale et des infrastructures</p>	<p>A) Soutien à la création d'une offre transfrontalière de services de l'emploi efficaces et de qualité</p>		
		<p>B) Soutien à la qualification du capital humain pour soutenir l'efficacité et l'efficacité du marché du travail transfrontalier et de la mobilité sociale et professionnelle des jeunes, des adultes et des travailleurs</p>		
	<p>os iv) Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé par le développement de l'infrastructure, y compris les soins primaires</p>	<p>A) Promotion d'initiatives communes pour soutenir l'accès aux soins de santé et l'inclusion sociale de la population résidente dans les zones les plus isolées et les catégories les plus fragiles.</p>		

Tableau 4 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 4

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE
 DISPOSITIF DE SUIVI**

PRIORITÉ 5 (ISO1)	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEURS DE CONTEXTE
Une meilleure gouvernance transfrontalière	os i) améliorer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics, en particulier ceux qui sont chargés de gérer un territoire spécifique et des parties prenantes	A) Renforcement des capacités transfrontalières	n. d'initiatives de tourisme durable n. modèles de gouvernance définis pour l'amélioration des services écosystémiques n. d'introductions d'achats écologiques dans les PA	% d'activité de tourisme durable % d'achats verts dans le PA
	os ii) améliorer l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative et la coopération entre les citoyens et les institutions, en particulier, afin de résoudre les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	B) Coordination interinstitutionnelle		
	os iii) renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions de personne à personne	C) De personne à personne		

Tableau 5 – Schéma indicateurs pour PMA - Priorité 5